

Plan d'aménagement de détail
Parc du Platy

Mise à l'enquête publique

du 28 MAI 1993
au 28 JUIN 1993

Adoption par le Conseil communal de
Villars-sur-Glâne

Villars - sur - Glâne,
le 14 MARS 1994

Le Syndic:
Le Secrétaire communal:

Approbation par le Conseil d'Etat

Fribourg, le 1-6 SEP. 1994

No de l'arrêté
du Conseil d'Etat

Le Président:

Le Chancelier:



FEDDERSEN & KLOSTERMANN URBANISME - ARCHITECTURE - PAYSAGE
Schrifflände 22, 8001 Zurich, Tél. 01 262 50 00, Fax 01 262 47 93

Légende

- Périmètre du PAD parc du Platy (art. 3)
- Périmètre d'aménagement (art. 3)
- Prairie communautaire accessible au public (art. 5)
- Prairie maigre sèche (art. 5)
- Prairie maigre humide (art. 5)
- Belvédère planté d'une couronne de tilleuls sur tige (art. 6)
- Zone humide avec un étang (art. 7)
- Cordon boisé, haie vive d'arbustes indigènes, ponctuée d'arbres dominants (art. 8)
- Chênes et noyers existants protégés (art. 9)
- Bosquets d'arbres en baliveau à feuillage léger, sans végétation arbustive (art. 9)
- Secteur "Dort-Verte" (art. 10)
- Secteur ferme Scheuner (art. 11)
- Secteur horticole RAPO (art. 12)
- Limite sud (art. 13)
- Chemins piétonniers et accès au parc (art. 14)
- Vues caractéristiques et champs visuels protégés (art. 15)
- Echappées visuelles à l'intérieur du parc (art. 16)
- Aménagement de l'accès et du parking PTT (art. 17)
- Forêts existantes de Belle Croix et du Platy

Echelle 1:1000 Dessiné par: fa / Date: 12.8.92 / Révisions: 10.5.93

